

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 4 octobre 1965) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF AUX DIRECTIVES À OBSERVER PAR LA COMMISSION D'INGÉNIEURS PERMANENTE CRÉÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE XV DU TRAITÉ SUR LE FLEUVE COLUMBIA EN CE QUI CONCERNE L'ADMINISTRATION ET LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION.

I

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au
Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

Washington (D.C.), le 4 octobre 1965.

N° 385

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre représentants du Gouvernement canadien et du Gouvernement des États-Unis d'Amérique au sujet du paragraphe 4 de l'article XV du Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington le 17 janvier 1961 et qui a été mis en vigueur par l'échange des instruments de ratification le 16 septembre 1964.⁽¹⁾

Aux termes du paragraphe 4 de l'article XV, la Commission d'ingénieurs permanente créée par le paragraphe 1 du même article doit se conformer, en ce qui concerne son administration et ses modes de procédure, aux directives approuvées par le Canada et les États-Unis d'Amérique et confirmées par un échange de notes. Se fondant sur les entretiens précités, le Gouvernement canadien croit comprendre que les deux Gouvernements sont convenus de ce que la Commission d'ingénieurs permanente devra se conformer aux directives concernant son administration et son mode de fonctionnement énoncées dans l'annexe de la présente note.

Je propose si votre Gouvernement y consent, que la présente note, avec son annexe, et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord relatif à l'exécution des dispositions du Traité, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada

C. S. A. RITCHIE

L'honorable Dean Rusk

Secrétaire d'État

des États-Unis d'Amérique

Washington (D.C.)

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1964 N° 2.